



**Étude de quatre modèles de réussite
en fréquentation des arts de la scène
par les élèves du primaire et du secondaire
dans le cadre de sorties scolaires**

janvier 2012

**Étude de quatre modèles de réussite
en fréquentation des arts de la scène
par les élèves du primaire et du secondaire
dans le cadre de sorties scolaires**

janvier 2012



TABLES DES MATIÈRES

<i>Présentation du rapport</i>	2
<i>Méthodologie</i>	3
<i>Limite méthodologique</i>	3
1 L'ENFANT ET LES ARTS ET ART JEUNESSE	4
<i>Origine</i>	4
<i>Mandat, structure et fonctionnement</i>	4
<i>Financement des sorties culturelles</i>	5
<i>Résultats du modèle</i>	6
<i>Facteurs de réussite</i>	6
2 DE LA COUR À LA SCÈNE	7
<i>Origine</i>	7
<i>Mandat, structure et fonctionnement</i>	7
<i>Financement des sorties culturelles</i>	8
<i>Résultats du modèle</i>	8
<i>Facteurs de réussite</i>	9
3 PARTENARIAT ENTRE MUNI SPEC ET LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU	10
<i>Origine</i>	10
<i>Mandat, structure et fonctionnement</i>	11
<i>Financement des sorties culturelles</i>	11
<i>Résultats du modèle</i>	12
<i>Facteurs de réussite</i>	13
4 PROGRAMME CULTURE ÉDUCATION SAGUENAY	14
<i>Origine</i>	14
<i>Mandat, structure et fonctionnement</i>	14
<i>Financement des sorties culturelles</i>	16
<i>Résultats du modèle</i>	16
<i>Facteurs de réussite</i>	17
5 Synthèse des observations	18
6 Conclusion	20
7 Recommandations	23
annexe 1 - Volet « Jeune public » de la mesure d'accès aux ressources culturelles du Programme de soutien à l'école montréalaise (PSEM)	25
annexe 2 - Tableau comparatif des modèles de fréquentation en arts de la scène dans le cadre de sorties scolaires	28

INTRODUCTION

En 2009, le Conseil québécois du théâtre (CQT) a effectué une étude sur la fréquentation du théâtre par les élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de sorties scolaires, recherche financée par une subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). Effectuée auprès de 167 diffuseurs, cette étude a permis de constater que plus de 60 % des élèves ne fréquentent pas le théâtre. À l'extérieur des grands centres de Montréal et de Québec, on estime que près des deux tiers des élèves du secondaire n'ont pas assisté à une représentation théâtrale lors de leurs sorties scolaires. Ces régions regroupent pourtant pas moins de 70 % de l'effectif national de ce cycle d'études. La situation pour les écoles primaires n'est guère plus reluisante.

Ces constats préoccupants ont amené le CQT à s'intéresser à différents modèles de concertation ayant un impact positif sur la fréquentation du théâtre par la jeunesse, et ce, afin d'en comprendre le fonctionnement et d'identifier les facteurs de réussite de ces modèles. Sous la supervision des membres du comité *Fréquentation du théâtre par la jeunesse*, et grâce à une subvention accordée par le MCCCF, le CQT a entrepris d'examiner quatre modèles de concertation et une mesure de soutien à la fréquentation qui favorisent une fréquentation exemplaire des arts de la scène par les élèves d'une ou plusieurs commissions scolaires.

Pour la région de Montréal, l'étude s'intéresse au fonctionnement des comités culturels *L'enfant et les arts* et *Art jeunesse*, qui regroupent respectivement une trentaine d'écoles primaires et sept écoles du secondaire de l'arrondissement Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension, ainsi qu'à celui du comité culturel *De la cour à la scène*, qui réunit une quinzaine d'écoles primaires de l'arrondissement Côtes-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Pour les autres régions du Québec, deux modèles sont également examinés, soit le partenariat entre le diffuseur municipal de Mont-Laurier, Muni Spec, et la Commission scolaire Pierre-Neveu, ainsi que le Programme Culture Éducation Saguenay, issu d'une participation collective du service culturel de la Ville de Saguenay et des commissions scolaires De La Jonquière et des Rives-du-Saguenay. En plus de ces modèles, le comité a souhaité étudier le volet « Jeune public » de la mesure d'accès aux ressources culturelles du Programme de soutien à l'école montréalaise¹.

Présentation du rapport

Ce rapport se divise en deux parties. La première offre une présentation des modèles retenus. Cette section s'intéresse à leur origine, à leur mandat, à leur structure et à leur financement. Elle vise également à identifier les facteurs permettant d'expliquer leur

¹ Ce programme porte maintenant le nom *Une école montréalaise pour tous*.

réussite. La seconde partie propose une comparaison des modèles examinés, afin de voir si ces derniers partagent des caractéristiques communes en matière de fréquentation des arts de la scène dans le cadre de sorties scolaires.

Méthodologie

Les données récoltées pour la réalisation de cette étude proviennent en grande partie d'entretiens réalisés au printemps 2011. Les intervenants suivants ont été rencontrés :

- > **Geneviève Roberge**, assistante aux événements culturels de la Ville de Montréal au sein des comités *L'enfant et les arts* et *Art jeunesse* ;
- > **Luce Botella**, agente culturelle de la Ville de Montréal au sein du comité *De la cour à la scène* ;
- > **Christine Bellefleur**, coordonnatrice du diffuseur Muni Spec de la municipalité de Mont-Laurier ;
- > **Geneviève Proulx**, coordonnatrice du Programme Culture Éducation Saguenay ;
- > **André Bourassa**, responsable de la mesure d'accès aux ressources culturelles pour le Programme de soutien à l'école montréalaise.

Limite méthodologique

Pour cette étude, il a été convenu de traiter le nombre d'élèves ayant fréquenté des spectacles en arts de la scène dans le cadre de sorties scolaires sur la base d'une entrée pour un spectateur. Sachant qu'un même élève peut avoir été plus d'une fois spectateur au cours d'une même année scolaire, il aurait été erroné de traiter le nombre d'élèves rejoins sur la base d'une entrée pour un élève.

1

L'ENFANT ET LES ARTS ET ART JEUNESSE

Origine

Ces deux comités culturels ont été fondés au cours de l'année scolaire 1994-1995, à l'initiative de la direction de l'école primaire Saint-Gabriel-Lalemant. La direction a alors approché Claude Morissette, agent culturel pour la maison de la culture Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de solliciter son expertise en matière de théâtre jeunes publics. L'école Saint-Gabriel-Lalemant offrait à l'époque un seul et même spectacle à tous ses élèves, qui se déroulait à l'intérieur de l'école. La direction reconnaissait qu'un tel format n'était pas du tout approprié pour ses élèves. D'une part, le spectacle parvenait difficilement à capter l'intérêt des élèves situés dans les âges extrêmes du cycle primaire. D'autre part, le gymnase de l'école ne représentait pas un lieu de diffusion adéquat, notamment en raison de certaines limites qu'il imposait sur le plan scénographique. Afin de pallier la situation, un partenariat a été établi entre l'école Saint-Gabriel-Lalemant et la maison de la culture Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Il a été entendu que les élèves de cette école puissent désormais voir des spectacles à l'auditorium Patro Le Prévost, salle de diffusion professionnelle utilisée par cette maison de la culture. De plus, les spectacles seraient dorénavant choisis en fonction des groupes d'âge à rejoindre. Une fois ce partenariat établi, d'autres écoles se sont ensuite associées au projet. Ils ont collectivement décidé de former un premier comité culturel, *L'enfant et les arts*, réunissant d'autres écoles primaires, et un second, *Art jeunesse*, regroupant les écoles secondaires de l'arrondissement desservies par la maison de la culture.

Mandat, structure et fonctionnement

Les deux comités ont pour mandat de permettre à tous les élèves des écoles primaires et secondaires participantes d'assister à au moins un spectacle professionnel dans un lieu de diffusion approprié au cours de l'année scolaire. Le comité primaire regroupe une trentaine d'écoles, alors que celui pour le secondaire en regroupe sept. Ces comités sont principalement composés de directions ou de directions adjointes d'écoles de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. À ces intervenants du milieu scolaire se joignent deux agents culturels de la Ville de Montréal, Geneviève Roberge et Claude Morissette, qui apportent leur expertise en matière de théâtre jeunes publics au sein des deux comités.

Les comités se rencontrent trois à quatre fois par an afin d'établir les choix artistiques pour les sorties culturelles, de procéder à l'envoi des horaires et de la

facturation aux écoles. En ce qui concerne les choix artistiques, les deux agents soumettent dans un premier temps des recommandations de spectacles aux membres des comités, en fonction des différents groupes d'âge à rejoindre. Dans un deuxième temps, les membres de chacun des comités en discutent en plénière puis font un choix final.

Une fois les spectacles sélectionnés, la planification logistique des transports pour les écoles primaires est préparée par les deux agents culturels. Ils font d'abord parvenir aux enseignants une fiche d'inscription sur laquelle sont inscrites leurs disponibilités pour les sorties. À partir des renseignements obtenus, des calendriers sont établis et les réservations d'autobus sont effectuées. Un horaire complet et détaillé est ensuite envoyé aux écoles. Les classes n'ont plus qu'à se présenter au moment convenu pour assister au spectacle. Ainsi, tout au long du processus d'organisation des sorties, les enseignants ou les directions des écoles primaires n'ont que très peu d'efforts à déployer, puisque les deux agents culturels prennent en charge l'ensemble de la planification. À la différence des écoles primaires, les écoles secondaires organisent elles-mêmes la coordination du transport. Enfin, les deux agents culturels assurent également un suivi auprès des producteurs pour l'organisation de chacun des spectacles et agissent comme interlocuteurs entre ces producteurs et le milieu scolaire.

Les spectacles sont présentés à l'auditorium Patro Le Prévost, en vertu d'une entente corporative entre la maison de la culture et l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Cette salle est réservée pour les activités culturelles du comité, et le service de la culture de l'arrondissement assume les coûts relatifs à la diffusion des spectacles.

Financement des sorties culturelles

Le coût des billets de spectacle est principalement assumé par les écoles qui disposent d'un budget spécifique pour ces sorties. Étant donné que plusieurs de ces écoles sont considérées comme défavorisées, elles reçoivent un montant de 20 \$ par élève pour l'organisation de sorties scolaires en milieu culturel dans le cadre d'une mesure prévue à cette fin par le Programme de soutien à l'école montréalaise (PSEM)². Certains établissements bénéficient également d'une contribution parentale demandée en début d'année. En ce qui a trait aux frais de transport, la maison de la culture, à titre de diffuseur, utilise la mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel du MCCCCF, qui rembourse jusqu'à 40 % de ces coûts. Le montant résiduel est à la charge des écoles. En vertu d'une entente conclue en 2010 avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le comité culturel primaire peut utiliser des navettes de la commission scolaire à tarifs préférentiels, lorsque celles-ci sont disponibles. Ainsi, ces navettes sont réservées pour la plupart des sorties organisées par *L'enfant et les arts*, ce qui évite d'avoir recours à d'autres compagnies de transport généralement plus coûteuses. Les classes du secondaire font toujours leurs sorties suivant leurs propres moyens. Les coûts relatifs aux tâches logistiques et administratives effectuées par les deux agents culturels sont assumés par le service culturel de la Ville de Montréal.

² Voir l'annexe 1.

Résultats du modèle

Pour *L'enfant et les arts*, le comité propose chaque année un total de six spectacles en arts de la scène, tous précédés d'un atelier préparatoire en milieu scolaire. Trois de ces spectacles ont lieu au cours des trois premières semaines de décembre, à raison d'un spectacle par semaine. Trois autres spectacles se tiennent au printemps, au cours du mois de mai, suivant une logique similaire. Pour l'année 2009-2010, *L'enfant et les arts* a rejoint environ 10 100 spectateurs du primaire. Pour *Art jeunesse*, quatre spectacles sont offerts aux écoles, à raison d'un spectacle par mois de janvier à avril. En 2009-2010, 2 700 spectateurs du secondaire ont été rejoints. Selon M^{me} Roberge, la très grande majorité des écoles primaires et secondaires participent aux sorties culturelles organisées par les deux comités, bien qu'il ne soit pas possible de connaître la proportion exacte³.

Facteurs de réussite

Le succès rencontré par ces deux comités culturels repose sur quatre facteurs. D'abord, ces deux comités représentent une réponse au besoin exprimé par les directions d'école de pouvoir offrir à leurs élèves un accès à des œuvres artistiques professionnelles dans une salle de spectacle. Les activités des comités sont donc mises en place pour répondre à ce besoin particulier. Second facteur de réussite, la structure de concertation que constituent les deux comités culturels se caractérise par une implication directe des intervenants du milieu scolaire. À cet égard, M^{me} Roberge souligne qu'il est facile pour les comités d'avoir le pouls des écoles et de demeurer à l'écoute de leurs besoins, puisque plusieurs directions d'école siégeant aux comités accompagnent les élèves lors des spectacles. Elles sont alors à même de constater l'impact positif de ces sorties scolaires sur le développement des enfants. Cette implication leur permet aussi d'éprouver un sentiment d'appropriation des démarches entreprises par les comités pour permettre un accès des élèves à des œuvres artistiques.

Troisième facteur explicatif, l'apport d'une expertise artistique en théâtre jeunes publics permet que soient offerts des spectacles adaptés aux élèves. Les deux agents culturels bénéficient d'une connaissance artistique approfondie des compagnies de théâtre jeunes publics, ce qui leur permet de proposer des spectacles qui conviennent au public scolaire des écoles de l'arrondissement en regard de l'offre de spectacles disponibles. Quatrième facteur explicatif, la prise en charge des tâches logistiques, administratives ainsi que celles relatives au suivi auprès des producteurs par les deux agents culturels permet que les sorties organisées se présentent aux écoles comme des projets clés en main. En effet, la coordination effectuée par ces derniers libère les directions d'école et le corps enseignant de tâches supplémentaires à leur charge de travail. En ce sens, les agents culturels de la maison de la culture représentent des ressources indispensables pour garantir une fréquentation des arts de la scène par les élèves de l'arrondissement Villeraï–Saint-Michel–Parc-Extension.

³ Puisqu'un même élève peut avoir effectué plus d'une sortie en milieu culturel au cours de la même année scolaire, il demeure impossible d'établir le pourcentage d'élèves rejoints par rapport à l'ensemble des élèves fréquentant les écoles primaires et secondaires de l'arrondissement.

2

DE LA COUR À LA SCÈNE

Origine

La mise en place de ce comité culturel résulte d'une initiative de la direction de l'école primaire Simone-Monet au cours de l'année scolaire 1995-1996. Convaincue de l'effet positif des activités culturelles et artistiques sur l'apprentissage des élèves, la direction était alors très active sur le plan culturel. Au fait de la mise sur pied de comités culturels dans d'autres écoles de Montréal, cette direction d'école a approché les agents culturels des maisons de la culture de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, afin de bénéficier de leur expertise en matière de théâtre jeunes publics. Un comité culturel a alors été formé pour favoriser la fréquentation des spectacles en arts de la scène dans des lieux de diffusion professionnels par les élèves des écoles primaires.

Mandat, structure et fonctionnement

Le comité *De la cour à la scène* s'est donné pour mandat de permettre à tous les élèves des écoles primaires de l'arrondissement de voir au moins un spectacle professionnel dans un lieu de diffusion au cours de l'année scolaire. Ce comité culturel regroupe une quinzaine d'écoles primaires francophones de la CSDM situées dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Il est composé de directions d'école auxquelles s'ajoutent également deux agents culturels représentant chacun une des deux maisons de la culture de l'arrondissement, Luce Botella et Luk Côté. Un sous-comité regroupant trois directions d'école et ces deux agents culturels a aussi été formé pour traiter des questions de nature financière et administrative.

Le comité *De la cour à la scène* doit composer avec des contraintes d'espace qui influent directement sur le processus de sélection des sorties culturelles. En effet, les maisons de la culture Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce ne peuvent recevoir les spectacles sélectionnés, contrairement aux sorties organisées dans le cadre des comités *L'enfant et les arts* et *Art jeunesse*. La faible jauge de ces deux salles⁴ permet uniquement d'accueillir les spectacles s'adressant aux classes prématernelles et maternelles. Ainsi, pour les sorties effectuées par les élèves des autres cycles du primaire, les deux agents culturels prennent connaissance de la programmation de la Maison Théâtre, diffuseur spécialisé en théâtre jeunes publics à Montréal. Sont également consultées les productions qui circuleront sur le territoire montréalais dans le cadre du programme de tournée du Conseil des arts de Montréal, puisque le comité culturel a conclu un protocole d'entente avec le Centre Segal, centre de diffusion artistique professionnel à Montréal, qui accueille ces productions. Dans

⁴ La maison de la culture Côte-des-Neiges comporte une salle d'une capacité de 130 places, alors que celle de Notre-Dame-de-Grâce en compte une centaine.

le cadre de ce protocole d'entente, le comité culturel bénéficie d'un accès à la salle du Centre Segal et d'un certain nombre d'heures sur le plan technique. Ainsi, la capacité de 300 places de cette salle offre la possibilité au comité d'acheter un nombre moindre de représentations tout en rejoignant un plus grand auditoire, alors que les deux salles des maisons de la culture nécessitent l'achat d'un minimum de vingt représentations par spectacle⁵.

Une fois la sélection de quatre spectacles approuvée par les membres du comité, les deux agents culturels prennent en charge l'ensemble des tâches relatives à la logistique, au transport et à l'organisation du spectacle avec le producteur, à l'instar des démarches entreprises par les agents culturels de *L'enfant et les arts* et *Art jeunesse*. En plus du travail effectué par les agents culturels, la Maison Théâtre apporte aussi son expertise sur le plan logistique par un soutien aux réservations et s'engage auprès du public scolaire en offrant aux élèves des activités d'accompagnement aux spectacles.

Financement des sorties culturelles

Le coût des billets et une partie des coûts liés au transport sont assumés par les écoles, dont la principale source de financement pour ces activités demeure une contribution parentale qui se situe entre 10 \$ et 12 \$ par enfant. Cette contribution représente près de 80 % du budget du comité. Pour certaines écoles défavorisées, ce montant provient de la mesure d'accès aux ressources culturelles dans le cadre du Programme de soutien à l'école montréalaise⁶, qui offre une somme de 20 \$ par enfant. De plus, la Maison Théâtre propose aussi aux écoles des tarifs préférentiels pour le coût des billets. À titre de diffuseurs, les deux maisons de la culture et la Maison Théâtre reçoivent un remboursement partiel des frais de transport par l'intermédiaire de la mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel du MCCCCF. Lorsque les sorties culturelles ont lieu dans les maisons de la culture, l'ensemble des coûts de diffusion des spectacles est assumé à même leur budget de fonctionnement.

Résultats du modèle

De la cour à la scène représente un modèle de réussite en fréquentation des arts de la scène en ce qu'il permet un accès démocratique des élèves aux arts de la scène. En effet, depuis seize ans, le comité réussit à offrir quatre spectacles professionnels en arts de la scène pour les classes prématernelles, maternelles et les trois cycles du primaire. Qui plus est, tous ces spectacles sont également précédés d'activités d'accompagnement dans les écoles qui permettent d'introduire les élèves à l'œuvre ou encore d'échanger sur le spectacle vu. Bon an mal an, environ 6 500 spectateurs des quinze écoles primaires de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce vont voir un spectacle

⁵ L'absence d'une salle de grande jauge explique ce pour quoi les sorties organisées par le comité sont limitées aux écoles primaires. La construction d'une nouvelle salle de spectacle dans la maison de la culture de Côte-des-Neiges permettra d'accueillir les groupes du secondaire à compter de 2013.

⁶ Voir la description détaillée de cette mesure à l'annexe 1.

professionnel dans un lieu de diffusion⁷. S'il arrive que ces activités stimulent certaines écoles à explorer d'autres univers artistiques dans le cadre de sorties culturelles, Luce Botella souligne que les sorties organisées par le comité sont parfois les seules qui seront effectuées par les élèves de certaines écoles au cours d'une année scolaire. Ce modèle représente également une réussite parce qu'il initie les élèves aux arts de la scène dès la prématernelle et parvient à maintenir ce rythme jusqu'à la sixième année. Ainsi, un élève ayant fait son parcours primaire dans une école de l'arrondissement aura vu au moins sept spectacles en arts de la scène.

Facteurs de réussite

Le succès rencontré par le comité *De la cour à la scène* repose en grande partie sur les mêmes facteurs qui font la réussite de *L'enfant et les arts* et *Art jeunesse*. En effet, *De la cour à la scène* représente une structure de concertation mise en place pour répondre aux écoles de l'arrondissement soucieuses d'offrir à leurs élèves un accès à des œuvres artistiques en arts de la scène dans un environnement professionnel. De plus, la structure du comité, fort semblable à celle de l'autre modèle montréalais étudié, constitue un exemple de concertation entre les milieux culturel et scolaire. En effet, elle bénéficie d'une implication directe des directions d'école et se voit renforcée de l'expertise offerte par les deux agents culturels en matière de théâtre jeunes publics. Ces deux agents représentent aussi une ressource indispensable en matière de coordination des tâches logistiques, administratives ainsi que pour assurer un suivi auprès des producteurs des spectacles ayant lieu dans les maisons de la culture ou au Centre Segal. Enfin, il convient de souligner l'apport essentiel de la Maison Théâtre, qui contribue notamment sur les plans logistique et financier pour faciliter l'accès à ses spectacles aux écoles participant aux sorties organisées par le comité. Ainsi, les sorties culturelles se présentent comme des projets clés en main aux écoles, ce qui constitue le gage de la réussite de la concertation entre les milieux culturel et scolaire.

⁷ Puisqu'un même élève peut avoir effectué plus d'une sortie en milieu culturel au cours de la même année scolaire, il demeure impossible d'établir le pourcentage d'élèves rejoints par rapport à l'ensemble des élèves fréquentant les écoles primaires de l'arrondissement.

3

PARTENARIAT ENTRE MUNI SPEC ET LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Origine

Cette structure de concertation résulte d'une initiative commune de Christine Bellefleur, coordonnatrice de Muni Spec, diffuseur municipal de Mont-Laurier et Réseau Scènes⁸, dont M^{me} Bellefleur est également la présidente fondatrice. À la fin des années 1980, l'organisme souhaitait développer le public de la région des Hautes-Laurentides et a alors décidé de focaliser sur le public d'âge scolaire. Il s'agissait d'un défi de taille pour deux raisons. D'une part, la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) compte 24 établissements primaires et secondaires répartis dans plus de 17 municipalités⁹ sur un territoire de plus de 100 km². D'autre part, il n'existait à l'époque aucun programme public pour le financement des sorties scolaires en milieu culturel.

M^{me} Bellefleur a d'abord consulté les écoles de la région et constaté que la plupart d'entre elles affichaient une ouverture aux arts et à la culture, bien qu'elles préféraient généralement faire venir des spectacles dans les écoles en raison des coûts élevés liés au transport vers un lieu de diffusion. En 1989, M^{me} Bellefleur a sollicité la CSPN pour un mandat de trois ans au cours duquel Muni Spec prendrait en charge l'organisation de la fréquentation des spectacles par les élèves des écoles primaires. L'objectif principal était de leur offrir la possibilité de voir des spectacles dans des lieux et conditions adéquates, plutôt que dans les gymnases d'école.

L'absence de financement public pour les sorties culturelles a incité M^{me} Bellefleur à s'adresser à différents intervenants régionaux, soit le regroupement des Caisses populaires Desjardins, déjà implanté dans chacune des municipalités autour de Mont-Laurier, et le

⁸ « Réseau Scènes (RS) est un regroupement professionnel de diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène présentant une programmation diversifiée de qualité et poursuivant les mêmes objectifs de sensibilisation des publics. Les diffuseurs de RS assurent le rayonnement des arts de la scène dans plus d'une trentaine d'espaces culturels situés dans six régions du Québec: Lanaudière, Laurentides, Laval, Montérégie, Montréal et Outaouais. » Voir : Réseau Scènes, « Mission et mandat ». Disponible [en ligne] : http://reseauscenes.com/info/Mission_et_mandats/ (page consultée le 15 novembre 2011).

⁹ La CSPN comprend l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, soit Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguenay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Nominigüe, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Sainte-Anne-du-Lac.

conseil des maires de la municipalité régionale de comté (MRC) Antoine-Labelle. Elle leur a fait valoir qu'il était injuste qu'un élève fréquentant une école située à une heure de Mont-Laurier soit pénalisé dans son accès aux arts et à la culture en raison des coûts de transport plus élevés qu'un élève dont l'école se trouve à proximité du diffuseur Muni Spec. Soucieux de garantir un accès démocratique des élèves aux œuvres artistiques et conscients de la nécessité pour Muni Spec de faire du développement de publics, ces deux partenaires se sont montrés favorables pour contribuer à un programme de financement en partenariat avec le diffuseur.

En 1991, un comité culturel réunissant des intervenants des milieux scolaire et culturel a été mis sur pied pour permettre la fréquentation des arts de la scène par les élèves des écoles primaires de la CSPN. Le succès remporté par cette initiative a motivé les partenaires à prolonger le partenariat au niveau secondaire.

Mandat, structure et fonctionnement

Le partenariat établi entre Muni Spec et la CSPN vise à « permettre aux élèves, répartis sur l'ensemble de son territoire, d'assister à des spectacles en arts de la scène de qualité et qui leur seraient inaccessibles dans leur milieu respectif en raison des coûts de production et des exigences techniques des spectacles¹⁰ ». Ce partenariat se décline en deux programmes. *L'Aventure T* s'adresse aux élèves du primaire et leur permet de voir deux spectacles par an, de la maternelle à la 6^e année, pour un total de 14 spectacles. Pour les élèves du secondaire, *Transit'T* leur donne la possibilité de voir un spectacle par an tout au long de ce cycle d'études. Ainsi, au cours de son parcours scolaire, un élève de la CSPN aura vu pas moins de 19 spectacles professionnels en arts de la scène.

Pour gérer ce partenariat, un comité culturel regroupe les 24 écoles de la CSPN et se compose de la coordonnatrice de Muni Spec, d'un représentant du centre d'exposition de Mont-Laurier, de directions d'écoles du primaire et du secondaire, d'une enseignante de français et de conseillers pédagogiques. Trois à quatre rencontres ont lieu chaque année et servent principalement à établir les choix de programmation, l'envoi aux écoles des horaires et de la facturation. En ce qui concerne la sélection des spectacles à présenter aux élèves, le comité fait un choix parmi la programmation de Muni Spec proposée par M^{me} Bellefleur, qui bénéficie d'une pleine liberté pour ces choix artistiques. La réservation, la coordination et le paiement des services de transport sont dorénavant assumés par la CSPN. Ces tâches étaient uniquement accomplies par M^{me} Bellefleur jusqu'à tout récemment.

Financement des sorties culturelles

Le financement pour les sorties effectuées dans le cadre de *L'Aventure T* et de *Transit'T* provient des contributions de plusieurs partenaires, lesquelles sont entérinées par une entente. Le regroupement des caisses Desjardins verse une contribution, intitulée « bourse d'exploration des arts de la scène », qui est calculée sur une base de 15 \$ par

¹⁰ Entente 2009-2010 entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et le service d'animation culturelle de la Ville de Mont-Laurier. Document partagé par Christine Bellefleur.

élève du territoire inscrit au préscolaire au 30 septembre de chaque année. Ce montant oscille annuellement entre 4 000 \$ et 4 500 \$. La MRC Antoine-Labelle attribue un montant fixe de 4 000 \$, et la CSPN alloue un montant forfaitaire de base de 5 000 \$. Les montants accordés par ces différents partenaires servent principalement à payer les coûts relatifs au transport. Des fonds supplémentaires sont également obtenus à cette fin par Muni Spec dans le cadre du programme de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel du MCCCCF, pour une somme d'environ 2 500 \$ par an. Si nécessaire, la Ville de Mont-Laurier s'engage à payer tout montant résiduel lié au transport.

Le coût des billets de spectacle est payé par une cotisation volontaire demandée aux parents en début d'année. En vertu d'une entente entre Muni Spec et la CSPN, la contribution des parents a été établie à 5 \$ par représentation pour les élèves du primaire, et à 9 \$ pour les élèves du secondaire. Dans certains milieux, cette contribution parentale se révèle plus problématique, en raison de conditions socioéconomiques difficiles. Aussi, la commission scolaire a-t-elle décidé d'absorber à même ses budgets le montant des cotisations n'ayant pu être déboursées par certains parents, évitant ainsi que des élèves soient pénalisés.

Résultats du modèle

Au cours de l'année 2009-2010, l'*Aventure T* a permis d'accueillir 2 243 élèves¹¹ du primaire, deux fois par an, pour des spectacles en théâtre, en danse ou en musique. Ce programme représente une assistance de 4 500 spectateurs, soit 100 % de la clientèle régionale âgée de 5 à 12 ans. Pour sa part, *Transit'T* a permis aux 1 876 élèves¹² du secondaire d'assister une fois par an à une production théâtrale provenant soit du répertoire classique, soit du répertoire contemporain, soit du théâtre de création. À l'instar de l'*Aventure T*, *Transit'T* rejoint également 100 % de la clientèle régionale âgée de 13 à 18 ans. De plus, les spectacles comportent aussi des activités d'accompagnement qui se déroulent dans les écoles. Il est toutefois arrivé que le budget alloué à Muni Spec pour ces activités par le *Fonds du Canada pour la présentation des arts* de Patrimoine canadien soit insuffisant. Les écoles absorbent alors elles-mêmes l'excédent pour que ces ateliers aient tout de même lieu.

La réussite de l'*Aventure T* et de *Transit'T* a incité Muni Spec à poursuivre ses efforts de développement de publics. En 2003-2004, le diffuseur a également mis en place *L'Accès-soir de théâtre*, un abonnement théâtre destiné aux jeunes de 14 à 21 ans, financé en partie par ce même programme de Patrimoine canadien. *L'Accès-soir de théâtre* permet de rendre plus accessible financièrement la fréquentation des pièces de théâtre à ces jeunes par des mesures incitatives visant la fidélisation et l'assiduité de fréquentation du théâtre¹³. Cette mesure s'inscrit en continuité avec les efforts de développement de

¹¹ Contrairement aux autres modèles étudiés pour le primaire, l'*Aventure T* permet de rejoindre tous les élèves, soit tous les individus inscrits dans une école primaire de la CSPN.

¹² Contrairement aux autres modèles étudiés pour le secondaire, *Transit'T* permet de rejoindre tous les élèves, soit tous les individus inscrits dans une école secondaire de la CSPN.

¹³ « L'Accès-soir de théâtre offre aux jeunes de 14 à 20 ans l'accessibilité au théâtre avec une possibilité de voir jusqu'à quatre pièces sélectionnées vendues au coût de 10 \$ chacune (plus 1,50\$ de frais de service). Il comprend également un service de transport intermunicipal rendu possible grâce au programme d'aide fédéral *Fonds du Canada pour la présentation des arts*. » Voir : Ville de Mont-Laurier, « L'Accès-soir de théâtre pour les 14-20 ans ! » Disponible [en ligne] :

l'auditoire de théâtre entrepris auprès du jeune public de la MRC Antoine-Labelle, par les programmes *Aventure T* et *Transit'T*.

Au-delà d'un taux de fréquentation de 100 % par les élèves de la CSPN, la réussite du modèle est incontestable en ce qu'il représente un formidable incubateur de spectateurs adultes susceptibles de fréquenter la programmation de Muni Spec de façon plus significative et ainsi de consolider le fragile équilibre budgétaire du diffuseur. Le projet a également mené à l'élaboration d'une politique culturelle au sein de la commission scolaire. Adoptée en 2007, cette politique attribue aux écoles la responsabilité d'organiser des sorties culturelles¹⁴.

Facteurs de réussite

La réussite du partenariat entre Muni Spec et la CSPN repose d'abord sur leur persévérance et leur volonté commune de garantir un accès aux œuvres artistiques à tous les élèves de la commission scolaire, et ce, tout au long de leur parcours. Ce partenariat a aussi grandement bénéficié du fait que cet objectif est partagé par deux partenaires, un du secteur municipal et un autre du secteur privé, sous la forme d'une contribution financière au projet. Sur le plan technique, la réussite de *Aventure T* et de *Transit'T* tient principalement de la prise en charge de l'ensemble des tâches de coordination sur les plans logistique et administratif par M^{me} Bellefleur durant plusieurs années, tâches aujourd'hui partagées entre Muni Spec et la CSPN. Grâce à ces efforts concertés, les sorties culturelles ont été offertes aux 24 écoles comme des projets clés en main, et ce, depuis vingt ans. Il n'est donc pas étonnant que ce partenariat soit fréquemment donné en exemple dans le milieu de l'éducation comme modèle probant de fréquentation des arts de la scène par les élèves d'une commission scolaire.

Complément d'information sur le financement des sorties culturelles

Suite à la publication de l'étude, nous avons été informés que Muni Spec a aussi bénéficié d'un financement triennal de 80 000 \$ du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour la réalisation de ses activités de diffusion au cours de la période 2008-2011. Environ la moitié de ces fonds ont été alloués aux programmes *Aventure T* et *Transit'T*.

<http://www.villemontlaurier.qc.ca/6-activites-culturelles/organisme/l-acces-soir-de-theatre-pour-les-14-20-ans-.html> (page consultée le 15 novembre 2011).

¹⁴ D'après la section 4.3 de la politique culturelle de la Commission scolaire Pierre-Neveu, il est du rôle et de la responsabilité des établissements et des centres « d'organiser des sorties culturelles et de s'assurer de la préparation et du suivi des élèves avant, pendant et après la participation à ces sorties, et ce, en lien avec le programme d'études. »

4

PROGRAMME CULTURE ÉDUCATION SAGUENAY

Origine

L'origine du Programme Culture Éducation Saguenay (PCES) remonte à 1998 lorsque l'ancienne Ville de Chicoutimi adopte une politique culturelle et développe un premier projet de maillage entre le milieu de la culture et celui de l'éducation¹⁵. Malgré la présence de nombreux organismes culturels et artistiques dans la région, les écoles du Saguenay participent alors très peu aux activités culturelles locales. En 2000, cinq organismes culturels, soit la Ville de Chicoutimi, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le comité culturel *L'Enfance de l'art* et le ministère de la Culture et des Communications, organisent « La Parade des arts »¹⁶. Cette initiative commune se révèle un succès, si bien qu'une première structure de concertation est créée et réunit des représentants des milieux municipal, scolaire, culturel et artistique. À titre de participant au sein de cette table de concertation, la Ville de Saguenay commande, en 2002, une étude de marché visant les écoles primaires et secondaires des deux commissions scolaires du territoire de Saguenay¹⁷. L'étude a clairement révélé la nécessité de regrouper l'offre artistique et culturelle du territoire. L'année suivante, une entente de partenariat triennale est signée entre la Ville de Saguenay et les commissions scolaires des Rives-du-Saguenay et De La Jonquière, et confirme la mise en place du Programme Culture Éducation Saguenay.

Mandat, structure et fonctionnement

Le PCES a pour mandat de permettre une plus grande accessibilité des élèves à la vie artistique et culturelle professionnelle de Saguenay. Le programme se décline à partir

¹⁵ Programme Culture Éducation, *Historique*. Disponible [en ligne] : <http://www.cultureeducation.ca/pce-c-est/historique.html> (page consultée le 20 mai 2011).

¹⁶ « La Parade des arts a été mise en œuvre par cinq organismes culturels, soit l'Orchestre symphonique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la galerie Espace Virtuel, le Musée de la Pulperie de Chicoutimi, le Théâtre Les Amis de chiffon et le Théâtre du Saguenay. Pendant quatre jours, plus de 4 000 jeunes de niveau primaire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ont envahi les lieux culturels et les rues de la ville pour vivre une journée complète d'activités. En moins d'un mois, 22 écoles s'étaient inscrites, ce qui regroupait 43 % de tous les élèves de niveau primaire de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Plusieurs élèves de niveau secondaire ont aussi participé. Plusieurs partenaires financiers ont soutenu cette initiative. » Extrait d'un entretien avec Audrey Lefebvre, agente de liaison du PCES.

¹⁷ « L'étude de marché est venue suite à deux éditions de La Parade des arts afin de déterminer les besoins des écoles en matière de culture et d'envisager l'intégration de la dimension culturelle au projet éducatif. » Extrait d'un entretien avec Audrey Lefebvre, agente de liaison du PCES.

de quatre axes de développement, soit mettre en place et diffuser des outils pour faciliter l'intégration des arts et de la culture, créer des occasions de contact entre les professionnels des milieux culturel et scolaire, soutenir les initiatives qui proviennent des professionnels des milieux et développer des stratégies pour accentuer l'intégration de la dimension culturelle aux projets éducatifs¹⁸. Il regroupe 49 écoles primaires et 8 écoles secondaires des commissions scolaires De La Jonquière¹⁹ et des Rives-du-Saguenay²⁰, totalisant plus de 22 050 élèves. Tous les cycles du primaire et du secondaire sont visés pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. Le PCES intègre également tous les cycles primaires de la Commission scolaire De La Jonquière, mais se limite aux élèves de la 3^e secondaire pour ce cycle d'études.

Contrairement à *L'enfant et les arts*, *Art jeunesse* et *De la cour à la scène*, le PCES ne constitue pas un comité culturel en soi. Il s'agit plutôt d'un programme offrant des ressources qui viennent en appui aux comités culturels scolaires. On retrouve deux types de comités. Les comités culturels de type « commissions scolaires » sont habituellement composés de représentants de différents groupes du milieu de l'enseignement, auxquels s'ajoute l'agente de liaison du PCES²¹. Il ne peut exister qu'un seul comité culturel « commission scolaire » par commission scolaire. Ces comités ont notamment pour tâche de favoriser le regroupement d'écoles géographiquement voisines en comités culturels « écoles » et d'inciter les écoles à participer aux événements artistiques et culturels. En plus des comités « commissions scolaires », il existe également des comités culturels « écoles » qui constituent des regroupements d'écoles dont l'objectif est de voir à la promotion d'activités artistiques et culturelles en milieu scolaire. Ces comités sont habituellement composés de représentants des écoles membres : directions, enseignants spécialistes en arts, membres de conseils d'établissement, agent de liaison municipal, etc.

Le choix des activités artistiques auxquelles participeront les élèves est effectué par les comités culturels « écoles » pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et par le comité culturel « commission scolaire » pour la Commission scolaire De La Jonquière. Ce choix est grandement facilité par la production d'un guide d'activités culturelles et artistiques produit par l'agente de liaison du PCES et son adjointe. Le guide, intitulé *La culture sans se casser la tête*, propose un ensemble d'activités conçues à l'intention du milieu scolaire par les organismes professionnels de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Outre ce guide, l'agente de liaison du PCES organise également une rencontre avec les diffuseurs de la région au mois de mai de chaque année. Ceux-ci sont invités à venir présenter leur programmation pour l'année scolaire suivante devant des représentants du milieu de l'éducation qui siègent aux comités culturels.

¹⁸ *Idem*.

¹⁹ « Situé dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le territoire de la Commission scolaire De La Jonquière comprend l'arrondissement de Jonquière de la ville de Saguenay et les municipalités de Bégin, Larouche, Saint-Ambroise et Saint-Charles-de-Bourget. » Voir : Commission scolaire De La Jonquière, « Territoire ». Disponible [en ligne] : http://www.csjonquiere.qc.ca/page_csdli.php?id=51 (page consultée le 12 octobre 2011).

²⁰ Également situé dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le territoire de la Commission scolaire De La Jonquière comprend les municipalités d'Anse-Saint-Jean, Ferland-et-Boilleau, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Sagard, Saguenay, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-D'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et Sainte-Rose-du-Nord. Voir : Fédération des commissions scolaires du Québec, « Répertoire des commissions scolaires ». Disponible [en ligne] : http://www.fcsq.qc.ca/RepertoireCS/Internet/RepertoireCS.asp?ID_CS=7&ID_Region= (page consultée le 12 octobre 2011).

²¹ *Idem*.

Dès que les comités culturels ont établi le choix des sorties, les deux agentes du PCES se chargent de l'ensemble des tâches logistiques et administratives, allant des demandes de financement pour le transport, de la planification des horaires et de la facturation aux écoles. L'école n'a plus qu'à se présenter avec ses élèves à l'endroit et au moment convenu.

Financement des sorties culturelles

Le financement du PCES repose en grande partie sur une convention triennale de partenariat signée entre la Ville de Saguenay, les commissions scolaires des Rives-du-Saguenay et De La Jonquière. En vertu de cette entente, chacun des trois partenaires s'engage à accorder 21 000 \$ au PCES. Ce montant couvre principalement les coûts inhérents à l'encadrement professionnel du projet, à la réalisation des activités artistiques du programme et à la production du guide d'activités artistiques et culturelles. Le financement des activités artistiques vient essentiellement d'une contribution demandée aux parents, dont le montant varie d'une école à l'autre. Cette somme sert généralement à payer le billet d'entrée du spectacle. Le paiement des frais liés au transport est effectué par le comité culturel à partir d'une enveloppe provenant des commissions scolaires et complété par une subvention dans le cadre de la mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel du MCCCCF, lorsque l'activité se déroule dans un lieu de diffusion.

Résultats du modèle

Pour l'année 2009-2010, le PCES a permis à 17 333 spectateurs²² de vivre une activité culturelle ou artistique. Onze activités liées aux arts de la scène et à la muséologie²³ ont permis de rejoindre 15 563 spectateurs du primaire, alors que sept activités²⁴ ont rejoint 1 770 spectateurs du secondaire. De plus, la plupart de ces activités ont été précédées d'activités d'accompagnement avec les élèves. M^{me} Proulx souligne que la participation des écoles aux activités organisées par les comités culturels dans le cadre du PCES est variable. Certaines d'entre elles affichent des taux de participation de 100 %, alors que d'autres se situent plutôt autour de 75 %. Pour la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, on peut affirmer que chaque élève du primaire et du secondaire a vécu au moins une activité artistique en dehors de milieu scolaire au cours de l'année, grâce au PCES. M^{me} Proulx précise que, pour les écoles situées en milieu rural et généralement moins fortunées, les activités organisées par le programme sont les seules qui sont effectuées au cours de l'année scolaire. Ainsi, le PCES permet à tous les enfants d'avoir un accès aux œuvres, quel que soit leur milieu socioéconomique.

²² Puisqu'un même élève peut avoir effectué plus d'une sortie en milieu culturel au cours de la même année scolaire, il demeure impossible d'établir le pourcentage d'élèves rejoints par rapport à l'ensemble des élèves fréquentant les écoles primaires de l'arrondissement.

²³ Parmi ces onze activités pour les groupes du primaire, 4 418 spectateurs ont assisté à des spectacles de théâtre, comparativement à 3 452 spectateurs qui ont visité des expositions muséales. Un total de 7 693 spectateurs ont assisté à des spectacles de nature artistique, autre que du théâtre.

²⁴ Pour les spectateurs du secondaire, il n'est pas possible de connaître la répartition exacte des élèves par type d'activités. Les données dont nous disposons indiquent cependant qu'une majorité d'élèves ont fréquenté des spectacles en arts de la scène, en musique et en théâtre, plutôt que de visiter une exposition dans un musée.

Facteurs de réussite

Selon M^{me} Proulx, le programme doit d'abord sa réussite à un engagement, une persévérance et une volonté manifeste des milieux culturel, éducatif et municipal de la région du Saguenay de garantir un accès démocratique des élèves aux arts de la scène. Cet objectif commun a ensuite motivé la mise en place d'un programme favorisant la communication, la mise en valeur des ressources culturelles de la région et le partage de l'information. Sur le plan technique, la réussite du PCES repose principalement sur sa structure de coordination qui offre un support logistique par l'intermédiaire de l'agente de liaison du programme et son adjointe. Grâce à cette coordination, les sorties culturelles sont offertes aux écoles comme un projet clés en main.

Complément d'information sur le financement des sorties culturelles

Suite à la publication de l'étude, nous avons été informés que le PCES a aussi bénéficié d'un financement annuel de 20 000 \$ du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour la réalisation de ses activités et ce, dans le cadre d'une entente de développement culturel entre le MCCCF et la Ville de Saguenay pour la période 2007-2010.

5

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

L'étude de quatre modèles de fréquentation en arts de la scène dans le cadre de sorties scolaires permet de constater qu'ils partagent plusieurs caractéristiques. Comme l'illustre le tableau comparatif à l'annexe 2, tous les modèles ont pour mandat de permettre aux élèves d'effectuer des sorties culturelles dans un lieu de diffusion. Si l'on considère le caractère toujours facultatif de ces activités dans le cursus scolaire, un tel mandat témoigne d'une réelle volonté des écoles d'offrir aux élèves une éducation artistique. On observe aussi une similitude sur le plan de l'origine des modèles. Tous les cas étudiés résultent d'une initiative individuelle ou collective au niveau local, seule la nature de l'initiative est différente à quelques égards. En effet, la mise sur pied des comités culturels montréalais est venue d'un individu au sein du milieu scolaire qui avait à cœur l'accès à des œuvres artistiques par les élèves, alors que pour le PCES et le partenariat entre Muni Spec et la CSPN, l'initiative est venue d'intervenants du milieu culturel cherchant à rejoindre cette clientèle scolaire. Autre point commun important, tous les modèles se distinguent par des activités de nature professionnelle se déroulant dans des lieux de diffusion appropriés. Dans le cas des comités culturels montréalais et du partenariat entre Muni Spec et la CSPN, ces sorties culturelles prennent la forme d'un accès à des œuvres artistiques en arts de la scène, alors que les activités organisées par le PCES intègrent aussi la muséologie. La structure des quatre modèles étudiés est aussi fort semblable. En effet, ils sont tous composés de plusieurs intervenants du milieu scolaire, d'agents culturels ou d'une personne-ressource effectuant un travail équivalent.

En ce qui concerne le financement des sorties, tous les modèles ont recours à la contribution parentale pour assumer une partie ou la totalité du coût du billet. Cette contribution est d'autant plus indispensable pour les deux modèles régionaux, puisqu'il s'agit de l'unique source de financement pour cet aspect. Pour l'organisation des activités, les comités culturels montréalais peuvent quant à eux bénéficier de fonds alloués par les écoles et le PSEM. Pour les frais de transport, les modèles font tous une utilisation abondante de la mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu du culturel du MCCCCF. Les coûts nettement plus élevés pour les sorties effectuées par les écoles de la CSPN et des deux commissions scolaires participantes au PCES ont cependant nécessité l'apport d'autres sources de financement. Les contributions des milieux municipal et privé se sont alors révélées des éléments indispensables pour permettre à ces écoles de faire des sorties culturelles.

Sur le plan de la réussite, tous les modèles représentent des pratiques exemplaires en matière de fréquentation des arts de la scène dans le cadre de sorties scolaires. Ils sont

parvenus à ce que soit rejoint un nombre considérable d'élèves dans le contexte d'activités culturelles organisées selon les différents groupes d'âge. De tous les modèles étudiés, le partenariat entre Muni Spec et la CSPN représente certainement l'exemple le plus probant, puisque la totalité des élèves des écoles primaires et secondaires visées par le partenariat jouissent d'un accès régulier aux arts de la scène tout au long de leur parcours scolaire.

Cette étude montre que la réussite d'une fréquentation des arts de la scène par les élèves dans le cadre de sorties scolaires est possible dans des milieux et contextes fort différents les uns des autres. Cette réussite semble néanmoins reposer sur quatre facteurs que partagent les modèles étudiés. Qui plus est, ces facteurs sont davantage de nature humaine que financière. Premièrement, dans tous les cas de figure, la prise en charge de l'ensemble des tâches de coordination relatives à l'organisation des sorties culturelles permet que celles-ci soient offertes aux écoles comme des projets clés en main. De l'avis de tous les intervenants interrogés, il s'agit du principal facteur de réussite. Plusieurs ont également souligné qu'en l'absence de telles structures de concertation, les enseignants optent pour une activité culturelle se déroulant au sein des écoles, plutôt que d'assumer seuls l'organisation d'une sortie dans un lieu de diffusion. Deuxièmement, tous les modèles ont été mis en place et coordonnés par des individus possédant une connaissance accrue des particularités propres aux milieux culturel et scolaire de leur région. Cette connaissance du « terrain » a permis d'élaborer des structures adaptées aux besoins des écoles et de pleinement réaliser les mandats en matière de sorties scolaires. L'implication du milieu scolaire au sein des structures de concertation constitue un troisième facteur commun de réussite. Cette participation active a permis aux agents culturels et diffuseurs impliqués d'avoir le pouls des écoles et ainsi de proposer des choix éclairés d'œuvres qui s'harmoniseront avec le développement des élèves comme spectateurs. Enfin, en lien direct avec ce facteur, la présence d'une expertise en arts de la scène pour jeunes publics représente un quatrième facteur de réussite partagé par trois des quatre modèles. Il a été constaté que les comités culturels montréalais et le partenariat entre Muni Spec et la CSPN ont tous grandement bénéficié de l'expertise apportée par les agents culturels des maisons de la culture ou par M^{me} Bellefleur, expertise qui leur confère une prérogative artistique pour le choix des œuvres. Dans le cas du PCES, il s'agit plutôt d'un modèle de partenariat avec les diffuseurs de la région, le savoir-faire revient alors à ces derniers.

6

CONCLUSION

Cette étude a permis d'examiner quatre modèles de réussite en matière de fréquentation du théâtre dans le cadre de sorties scolaires. À partir d'un échantillon valable composé de deux modèles situés sur le territoire montréalais et deux autres provenant de régions éloignées, il a été possible d'illustrer de manière non équivoque que la réussite de ces structures de concertation est possible dans des contextes différents.

Les quatre modèles se présentent comme des structures simples, efficaces où l'ensemble des intervenants impliqués partage un objectif commun. Puisque ces modèles reposent principalement sur la mise à contribution des forces vives des milieux scolaire et culturel d'un quartier, d'une ville ou d'une région, tout porte à croire que des pratiques exemplaires similaires à celles qui ont été observées peuvent être reproduites à l'échelle du territoire québécois, moyennant un contexte favorable. À cet égard, il convient d'insister sur le rôle indispensable joué par les professionnels de la culture qui, par leur expertise en théâtre jeunes publics, représentent l'une des pierres angulaires de tout projet de fréquentation du théâtre dans le cadre de sorties scolaires. La présence d'un diffuseur spécialisé et pluridisciplinaire doit aussi être soulignée. À travers leur programmation, les diffuseurs permettent aux élèves de bénéficier de l'immense richesse qu'offrent chaque année les nombreuses créations en théâtre jeunes publics ainsi que son important répertoire d'œuvres. De plus, à l'instar de la Maison Théâtre et de Muni Spec, ils apportent aussi un soutien essentiel en contribuant notamment sur les plans logistique et financier pour ainsi permettre l'accès aux spectacles par les écoles.

La réussite de ces quatre modèles doit cependant être mise en perspective avec la faible fréquentation du théâtre par les élèves du Québec lors de sorties scolaires, telle que l'avait révélée l'étude menée par le CQT en 2009. Cette étude avait notamment permis de constater que seulement 25 % des élèves du primaire et 14 % des élèves du secondaire de la région des Laurentides avaient effectué une sortie au théâtre au cours de la saison 2007-2008, alors que 100 % des élèves du primaire et du secondaire de la Commission scolaire Pierre-Neveu, située dans cette région administrative, ont vu au moins un spectacle de théâtre au cours de la même période. D'autres taux de fréquentation fort révélateurs du déséquilibre de la fréquentation à l'échelle du territoire québécois avaient été observés. Par exemple, au cycle primaire, les régions Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Centre-du-Québec affichent respectivement des taux de fréquentation théâtrale de 10,2 %, 15 % et 16 %. Au cycle secondaire, certains taux de fréquentation sont également très peu élevés tels qu'en Estrie, 2,9 %, en Mauricie, 10,2 %, et en Abitibi-Témiscamingue avec 1,1 %. Bien que ces données portent sur l'année scolaire 2007-2008 et que la présente étude ait examiné les résultats de quatre modèles pour l'année 2009-2010, il ne fait toutefois aucun doute que ces modèles relèvent davantage de l'exception que de la règle pour l'ensemble du Québec.

Cette étude a fait ressortir l'absence d'utilisation du programme *La culture à l'école* dans le cadre de sorties scolaires. En effet, tous les intervenants interrogés ont affirmé ne pas avoir eu recours à ce programme. Ils ont également souligné que celui-ci était surtout utilisé par les écoles pour l'organisation d'activités culturelles se déroulant au sein des établissements scolaires puisque le programme leur semble mieux adapté à cette fin. Dès lors, il apparaît clairement que le volet de ce programme portant sur l'organisation de sorties scolaires nécessiterait une révision, puisqu'il ne permet pas de répondre aux besoins exprimés par une structure de concertation souhaitant organiser régulièrement des sorties scolaires en arts de la scène pour les élèves d'une commission scolaire.

L'analyse des modèles effectués a également mis en évidence l'utilisation fréquente par les diffuseurs de la mesure de soutien aux sorties culturelles du MCCCCF. Aux yeux de plusieurs intervenants interrogés, cette mesure représente un des éléments pouvant contribuer à la réussite d'un partenariat entre les milieux scolaire et culturel. Ainsi, la bonification des fonds disponibles pourrait certainement encourager une meilleure fréquentation et stimuler l'établissement de partenariat entre les milieux scolaire et culturel. Outre la bonification de la mesure du MCCCCF, l'allocation de fonds spécifiques aux diffuseurs pluridisciplinaires et spécialisés pour l'embauche d'agents culturels et de développement de publics contribuerait à l'augmentation des sorties scolaires. Un renforcement du soutien au fonctionnement des diffuseurs serait tout aussi salubre, puisqu'il leur permettrait de pouvoir programmer des œuvres spécialement dédiées au public scolaire. Cette étude a montré le rôle pivot joué par ces agents dans la création de structure de concertation en partenariat avec des intervenants du milieu scolaire.

Il importe que les structures de concertation telles que celles examinées dans le cadre de cette étude soient encouragées et valorisées, puisqu'elles sont bénéfiques à l'ensemble des acteurs impliqués. Pour le milieu scolaire, elles permettent une meilleure intégration des arts professionnels et de la culture dans la mission des écoles et contribuent à la réussite scolaire des élèves. En effet, la fréquentation des spectacles s'harmonise parfaitement avec le *Programme de formation de l'école québécoise*, puisqu'il donne tout son sens à la compétence 3 « Apprécier des œuvres dramatiques » du domaine des arts. Les structures de concertation représentent aussi une importante simplification de l'organisation des sorties culturelles et offrent aux écoles une meilleure connaissance des ressources artistiques et culturelles locales. Cette concertation permet aux organismes artistiques et aux diffuseurs de rejoindre la clientèle scolaire et ainsi de réaliser l'un des principaux mandats de la politique de diffusion des arts de la scène²⁵. Ces modèles permettent aussi d'acquérir une meilleure connaissance des besoins et des attentes du milieu scolaire. L'ensemble des partenaires municipaux et privés impliqués est en mesure de contribuer à l'effort de rétention des jeunes, à la consolidation d'emplois dans le secteur culturel ainsi qu'à la reconnaissance des artistes et des organismes professionnels locaux²⁶.

²⁵ « La politique de diffusion des arts de la scène aura donc comme objectif d'inscrire l'éducation artistique et la dimension culturelle à l'école et au collège au cœur de la mission générale du système scolaire en y valorisant, notamment, la fréquentation et la connaissance des œuvres. » Ministère de la Culture et des Communications, *Politique de diffusion des arts de la scène*. Disponible [en ligne] : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politique-diffusion-arts-scene.pdf>, 1996, p.36 (document consulté le 15 novembre 2011).

²⁶ Programme Culture Éducation, « Missions et objectifs ».

Enfin, ces modèles permettent de promouvoir une véritable démocratisation des œuvres artistiques en milieu scolaire qui, rappelons-le, représente la voie privilégiée d'accès aux arts et à la culture.

7

RECOMMANDATIONS

Diverses avenues s'offrent au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) et au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) pour favoriser une plus grande fréquentation des arts de la scène dans le cadre de sorties scolaires au primaire et au secondaire.

- Attendu l'absence d'utilisation du programme *La culture à l'école* dans le cadre de sorties scolaires pour les quatre modèles de réussite étudiés ;
- Attendu que l'ensemble des intervenants interrogés a souligné que ce programme semble mieux adapté à l'organisation d'activités culturelles se déroulant au sein des établissements scolaires ;
- Attendu que les modèles de réussite examinés reposent essentiellement sur des projets clé en main proposés aux écoles et que ces directions d'école ne peuvent collectivement faire appel au programme *La Culture à l'école* pour le remboursement des frais ;

Il est recommandé que le volet du programme *La culture à l'école* portant sur l'organisation de sorties scolaires fasse l'objet d'une révision, d'une part, pour le rendre accessible aux structures de concertation souhaitant organiser des sorties scolaires en arts de la scène, et d'autre part, pour que les demandes de remboursement soient effectuées par les organismes culturels plutôt que par les directions d'école.

- Attendu que les sommes investies par le MCCCF dans le programme *La culture à l'école*, en vertu du Protocole d'entente entre le MCCCF et le MELS, ont pour objectif d'inciter la fréquentation des arts professionnels ;
- Attendu que les structures de concertation sont le reflet de la philosophie du Protocole d'entente Culture-Éducation alors que le programme *La Culture à l'école* favorise davantage des initiatives autonomes pour l'organisation des sorties;

Il est recommandé que le MCCCF demande la révision des critères d'admissibilité au programme *La Culture à l'école* et évalue l'intérêt d'être responsable du volet Sorties culturelles.

- Attendu l'utilisation fréquente de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel du MCCCCF par les diffuseurs ;
- Attendu que les fonds disponibles ne permettent pas aux directions régionales du MCCCCF de rembourser un montant équivalent jusqu'à 40 % des frais de transport tel que prévu par cette mesure ;
- Attendu que cette mesure représente un des éléments pouvant contribuer à la réussite d'un partenariat entre les milieux scolaire et culturel ;

Il est recommandé que soient augmentés les fonds disponibles pour la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel du MCCCCF afin d'encourager une meilleure fréquentation des arts de la scène par les élèves et de stimuler l'établissement de partenariat entre les milieux scolaire et culturel.

- Attendu qu'a été constaté le rôle fondamental joué par les agents culturels et de développement de publics dans la création de structure de concertation en partenariat avec le milieu scolaire ;
- Attendu l'apport essentiel d'une expertise en théâtre jeunes publics au sein des modèles de concertations étudiés ;
- Attendu le rôle de locomotive joué par les diffuseurs spécialisés en théâtre, notamment en théâtre jeunes publics, et pluridisciplinaires dans l'accès à des sorties culturelles ;

Il est recommandé que des fonds spécifiques soient alloués aux diffuseurs pluridisciplinaires et spécialisés pour l'embauche d'agents culturels et de développement de publics ainsi que pour la programmation de théâtre jeunes publics s'adressant avant tout au public scolaire.

- Attendu que le Protocole d'entente entre le MCCCCF et le MELS stipule que les deux ministères conviennent de soutenir, promouvoir et valoriser les initiatives locales, régionales et nationales de concertation et de partenariat entre les organismes culturels, municipaux et ceux du monde de l'éducation, afin d'assurer à la clientèle étudiante une éducation artistique et culturelle de meilleure qualité et un accès aux œuvres et aux lieux de culture ;
- Attendu que les modèles de réussite en fréquentation des arts de la scène dans le cadre de sorties scolaires reposent d'abord sur une concertation entre les intervenants des milieux culturel, scolaire et municipal ;

Il est recommandé que la Table de concertation Culture Éducation soit remise sur pied par le MCCCCF et le MELS et gérée par ces derniers, pour que soit maintenu un dialogue continu à l'échelle nationale entre les différents intervenants des milieux de l'éducation, de la culture et des arts.

annexe 1

VOLET « JEUNE PUBLIC » DE LA MESURE D'ACCÈS AUX RESSOURCES CULTURELLES DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ÉCOLE MONTRÉLAISE (PSEM)

Le volet « Jeune public » de la mesure d'accès aux ressources culturelles du PSEM ne représente pas un modèle de fréquentation, à l'instar de ceux étudiés précédemment. Nous estimons néanmoins pertinent d'en faire l'analyse parce qu'il contribue de manière importante à l'accès aux arts de la scène pour un nombre considérable d'élèves montréalais.

Origine

Le volet « Jeune public » de la mesure d'accès aux ressources culturelles trouve son origine dans la création du PSEM en 1997. Ce programme a été créé par le MELS au lendemain des États généraux sur l'éducation tenus en 1996. Lors de cet événement, il avait été mis en évidence que le territoire montréalais comportait « bon nombre d'élèves issus de milieux défavorisés [qui] éprouvaient plus de difficulté, accusaient un retard scolaire plus marqué, réussissaient moins bien dans l'ensemble, étaient moins nombreux à obtenir un diplôme et quittaient souvent l'école plus hâtivement que les autres et sans qualification²⁷ ». Le PSEM a donc été mis en place afin d'épauler les écoles dans leur mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves issus des milieux défavorisés montréalais. Ce programme a pour mandat de soutenir la réussite personnelle et la réussite des apprentissages de l'ensemble des élèves issus de milieux défavorisés, tout en tenant compte de leurs besoins et de leurs ressources, et tout en contribuant à la mise en place d'une communauté éducative engagée²⁸. Le PSEM comporte sept mesures, dont celle d'accès aux ressources culturelles²⁹, laquelle se divise en deux volets, celui appelé « Jeune public » et celui des « Modèles novateurs ». Cette étude focalise son attention sur le volet « Jeune public » puisque ce

²⁷ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Programme de soutien à l'école montréalaise*, Gouvernement du Québec, 2009, p. 5.

²⁸ *Idem*.

²⁹ Outre la mesure d'accès aux ressources culturelles, ce programme comporte six autres mesures reconnues pour avoir des effets significatifs sur le cheminement, les apprentissages et la motivation des élèves issus des milieux défavorisés. Ces mesures sont les pratiques éducatives au service de l'apprentissage de tous, le développement de la compétence à lire, l'approche orientante, le développement professionnel de la direction et de l'équipe-école, la collaboration avec la famille et la collaboration avec la communauté.

dernier vise spécifiquement la fréquentation des œuvres artistiques professionnelles par les élèves dans un lieu de diffusion, à l'instar des autres modèles examinés jusqu'ici.

Les écoles admissibles au PSEM sont ciblées à l'aide de deux indices de défavorisation fournis par la Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du MELS. Il s'agit de l'indice du milieu socioéconomique et de l'indice du seuil de faibles revenus. Le nombre de spectateurs rejoints par le programme correspond à environ 35 % de la population scolaire totale du primaire sur l'île de Montréal. En effet, le programme couvre l'ensemble du territoire montréalais et touche ses cinq commissions scolaires anglophones et francophones³⁰. Pour l'année scolaire 2010-2011, le PSEM a rejoint 164 écoles qui regroupent 53 668 élèves issus des milieux les plus défavorisés sur l'île de Montréal. Le volet « Jeune public » s'adresse donc à tous les élèves du préscolaire âgés de 5 ans et plus, et du primaire inscrit dans une école considérée comme étant défavorisée.

Mandat, structure et fonctionnement

Le volet « Jeune public » permet aux élèves des écoles ciblées de fréquenter des lieux culturels montréalais, afin que le contexte d'apprentissage soit enrichi par les cultures artistiques et scientifiques. De façon plus générale, il a pour objectif de développer l'intérêt des jeunes pour les arts et les sciences, d'accroître leur connaissance du monde et d'élargir leur bagage culturel³¹.

Toutes les écoles visées par le PSEM doivent s'assurer d'une participation de leurs élèves à au moins une sortie culturelle durant l'année scolaire. Les activités culturelles doivent être choisies parmi les suggestions contenues dans le *Répertoire Jeune public* produit chaque année par le PSEM. Hormis quelques exceptions, ces activités se déroulent dans un lieu culturel reconnu par le programme et situé sur le territoire de l'île de Montréal. Trois personnes s'occupent de la coordination de la mesure culturelle et sont chargées d'approuver les demandes de financement pour les activités.

Financement des activités artistiques

Toutes les écoles ciblées par le PSEM reçoivent une subvention de 20 \$ par élève dans le cadre du volet « Jeune public », ce qui totalise 1,07 M\$. L'école reçoit 50 % de ce budget en début d'année. Le reste de l'allocation suit à la fin de l'année scolaire en fonction des dépenses prévues par l'école, sous présentation d'un rapport synthèse des sorties culturelles effectuées dans le cadre du volet « Jeune public ». Il existe également des ententes avec trois compagnies de transport qui offrent des tarifs fixes, peu importe la distance entre le lieu de diffusion et l'école. Il ne s'agit pas d'ententes exclusives et les écoles ne sont pas tenues de les utiliser.

³⁰ Ces commissions scolaires sont la Commission scolaire de Montréal, la Commission scolaire English-Montréal, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

³¹ Programme de soutien à l'école montréalaise, *Répertoire Jeune public 2009-2010*, Gouvernement du Québec, 2009, p. 2.

Réussite du modèle

La réussite du volet « Jeune public » s'évalue principalement par le nombre d'élèves rejoints. Pour l'année 2010-2011, 53 668 élèves ont effectué au moins une sortie culturelle. Le PSEM n'est toutefois pas en mesure de fournir le nombre de projets financés chaque année, en raison du nombre trop important de données à traiter. Au-delà de l'aspect statistique, le volet « Jeune public » permet de garantir aux élèves issus des milieux défavorisés un accès aux arts et à la culture dans un environnement professionnel, et ce, tout au long des trois cycles du primaire. À travers la fréquentation d'œuvres artistiques ou scientifiques, le volet « Jeune public » permet de développer le goût des arts et des sciences chez les élèves, en favorisant la fréquentation des lieux culturels. Cette mesure du PSEM revêt donc une importance cruciale dans l'éducation artistique de ces jeunes puisqu'il est reconnu que les enfants et les familles de milieux défavorisés fréquentent peu les lieux culturels³².

Certaines recherches s'étant intéressées au PSEM ont permis de constater que l'ensemble des mesures a contribué à améliorer la motivation et la réussite chez les élèves. En effet, le taux de redoublement au primaire et de retard scolaire diminuent depuis l'implantation du programme dans les écoles qui en ont bénéficié, alors que le même phénomène ne semble pas exister dans des écoles à peu près comparables qui ne disposaient pas d'un tel programme³³.

Facteurs de réussite

La réussite du volet « Jeune public » repose principalement sur l'allocation de fonds importants pour permettre aux élèves vivant en milieux défavorisés de bénéficier d'un accès à des activités culturelles de nature artistique ou scientifique. Sans cette subvention du MELS, tout porte à croire que les 53 668 élèves rejoints en 2009-2010 n'auraient effectué aucune sortie culturelle. La production d'un guide répertoriant un vaste choix d'activités représente aussi un autre facteur de réussite en ce qu'il offre un portrait important des activités disponibles, ce qui facilite la planification des activités par les intervenants du milieu scolaire.

³² Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, *Ibid.*, p. 34.

³³ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, *Ibid.*, p. 45.

annexe 2

TABLEAU COMPARATIF DES MODÈLES DE FRÉQUENTATION EN ARTS DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE SORTIES SCOLAIRES

	Origine	Mandat	Structure	Fonctionnement	Type de sorties culturelles
L'enfant et les arts et Art jeunesse	Direction d'école	Permettre à tous les élèves des écoles primaires et secondaires de voir au moins un spectacle professionnel dans un lieu de diffusion au cours de l'année scolaire	Comités culturels réunissant des directions d'écoles et deux agents culturels	Trois à quatre rencontres par année	Arts de la scène
De la cour à la scène	Direction d'école	Permettre à tous les élèves des écoles primaires de voir au moins un spectacle professionnel dans un lieu de diffusion au cours de l'année scolaire	Comité culturel réunissant des directions d'écoles et deux agents culturels	Trois à quatre rencontres par année	Arts de la scène
Partenariat Muni Spec et CSPN	Organisme de diffusion	Permettre à tous les élèves des écoles primaires et secondaires de voir au moins un spectacle professionnel dans un lieu de diffusion au cours de l'année scolaire	Comité culturel réunissant le diffuseur et divers représentants du milieu scolaire	Trois rencontres par année	Arts de la scène
Programme Culture Éducation Saguenay	Organismes culturels régionaux et Ville de Saguenay	Permettre à tous les élèves des écoles primaires et secondaires de vivre une activité culturelle dans un lieu de diffusion au cours de l'année scolaire	Programme permettant à une agente culturelle d'appuyer les comités culturels des écoles de la région	Trois rencontres par année	Arts de la scène et muséologie

	Lieu des sorties culturelles	Financement des sorties culturelles	Financement du transport	Résultats du modèle	Principaux facteurs de réussite
L'enfant et les arts et Art jeunesse	Salle de diffusion professionnelle	. Enveloppe de la CSDM . Contribution parentale . PSEM	. Mesure de soutien du MCCCCF . Contribution des écoles	En 2009-2010 : . 6 spectacles ont rejoint 10 000 spectateurs du primaire . 4 spectacles ont rejoint 2 700 spectateurs du secondaire	. Réponse à un besoin exprimé par les écoles . Expertise en théâtre jeune public . Implication du milieu scolaire . Coordination logistique et administrative effectuée par les deux agents culturels . Projet clé en main offert aux écoles
De la cour à la scène	Salle de diffusion professionnelle	. Enveloppe de la CSDM . Contribution parentale . PSEM	. Mesure de soutien du MCCCCF . Contribution des écoles	En 2009-2010 : . 4 spectacles ont rejoint 6 500 spectateurs du primaire	. Réponse à un besoin exprimé par les écoles . Expertise en théâtre jeune public . Implication du milieu scolaire . Coordination logistique et administrative effectuée par les deux agents culturels . Projet clé en main offert aux écoles
Partenariat Muni Spec et CSPN	Salle de diffusion professionnelle	. Contribution parentale	Contributions de : . Regroupement des Caisses populaires Desjardins . MRC Antoine-Labelle . CSPN . Mesure de soutien du MCCCCF	En 2009-2010 : . 2 spectacles vus par tous les élèves du primaire . 1 spectacle vu par tous les élèves du secondaire	. Initiative du diffuseur pour le développement de publics . Expertise en théâtre jeune public . Implication des milieux scolaire, municipal et privé . Coordination logistique et administrative effectuée par le diffuseur et la commission scolaire . Projet clé en main offert aux écoles
Programme Culture Éducation Saguenay	Salle de diffusion professionnelle	. Contribution parentale	Contributions de : . Ville de Saguenay . Commissions scolaires De La Jonquière et des Rives-du- Saguenay . Mesure de soutien du MCCCCF	En 2009-2010 : . 15 600 spectateurs du primaire et 1 770 spectateurs du secondaire ont vécu au moins une activité culturelle ou artistique	. Initiative de la ville et des organismes culturels de la région . Production d'un répertoire des activités culturelles et artistiques . Implication des milieux scolaire et municipal . Coordination logistique et administrative effectuée par les agentes du programme . Projet clé en main offert aux écoles

Cette publication est réalisée et éditée par
le Conseil québécois du théâtre

Cette étude est consultable à l'adresse suivante :
www.cqt.ca/documentation/theatre_jeunes_publics

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Janvier 2012
ISBN 978-2-9807647-1-4

Conseil québécois du théâtre
460, rue Sainte-Catherine Ouest
bureau 808
Montréal (Québec)
H3B 1A7

T. 514.954.0270
cqt@cqt.qc.ca
www.cqt.ca



Le Conseil québécois du théâtre remercie :

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
pour sa contribution financière à cette publication.



Le Conseil québécois du théâtre bénéficie du soutien financier de :

- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conseil des Arts du Canada
- Conseil des arts de Montréal



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



Première de couverture :

Spectacle **S'EMBRASENT**
Création du Théâtre Bluff
Texte de Luc Tartar
Mise en scène d'Eric Jean
Assisté de Stéphanie Raymonde
Photo de Caroline Laberge

Cette publication a été rédigée par :

Etienne Lévesque
Responsable de la recherche et de la
documentation au Conseil québécois du théâtre

Sous la supervision du comité
Fréquentation du théâtre par la jeunesse
du Conseil québécois du théâtre

Danielle Bergevin
Directrice générale de TUEJ

Isabelle Boisclair
Directrice générale du Théâtre Le Clou

Colette Brouillé
Directrice générale de RIDEAU

Diane Chevalier
Directrice des relations avec les publics
de la Maison Théâtre

Sylvain Massé
Président du CQT et codirecteur artistique
du Théâtre Motus

Manon Morin
Directrice générale de Réseau Scènes
et Voyagements

Hélène Nadeau
Directrice générale
du Conseil québécois du théâtre

Marc Pache
Directeur général
du Théâtre Bouches Décousues

Pierre Rousseau
Directeur artistique du Théâtre Denise-Pelletier
